## ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BIBLIOLOGIE

18<sup>e</sup> Colloque international de bibliologie de l'Association internationale de Bibliologie (AIB)

1<sup>er</sup> Colloque congolais de bibliologie du Comité congolais de l'Association Internationale de Bibliologie

Kinshasa (27 novembre – 3 décembre 2004)

Éthique de l'oral et incidences sur la pratique de la scribalité au Congo

par

## François-Xavier BUDIM'BANI Yambu

Professeur d'éditologie et de gestion des industries du livre à l'IFASIC Doyen de la Faculté des communications sociales aux Facultés Catholiques de Kinshasa Chaque fois que l'on évoque la question de l'écrit et de la scribalité, on ne peut manquer de faire allusion à l'oral et à l'oralité, concepts auxquels on oppose, de manière furtive mais récurrente depuis les premières réflexions des ethnologues et anthropologues, tout discours sur l'écriture. Il est en effet essentiel de rappeler que le concept de l'oralité, auquel les peuples « scribalisés » se sont toujours référés pour se déterminer et se représenter le monde, se décline en plusieurs acceptions, dont trois apparaissent comme principales lorsque l'on se situe du point de vue de la production de sens : l'oralité est à la fois une pratique, un système symbolique et un espace socio-culturel de communication. Comme pratique de communication, l'oralité a été longtemps assimilée à la tradition orale, à la transmission « orale » (au travers de la bouche, selon l'étymologie latine du qualificatif : « os, oris ») des connaissances, pensées et idées, ou à l'effectuation réelle de la parole ou du langage articulé. En tant que système symbolique, l'oralité est à considérer comme une technique ou un mode de communication basé sur la parole proférée de façon naturelle et plus ou moins spontanée, perçue simultanément avec d'autres expressions sensorielles, de manière à favoriser l'échange de messages entre interlocuteurs physiquement et psychologiquement présents l'un à l'autre, à l'intérieur d'un environnement sociétal donné<sup>1</sup>. Enfin, l'oralité a toujours signifié aussi « sociétés orales », autrement dit des espaces socioculturels dans lesquels la communication de type oral est au centre à la fois des relations humaines, de l'interaction, de l'intercompréhension et de l'organisation sociale des individus vivant dans un milieu spatio-temporel donné<sup>2</sup>.

Ces acceptions n'épuisent pas tout le débat et toute la richesse du concept de l'oralité, au moment où les aspects concernant la réception et l'intercompréhension ont peu intéressé les anthropologues et d'autres chercheurs dans leurs approches respectives de l'oralité. Nous retenons néanmoins ces notions arbitraires car elles ont servi de clés pour décrypter, en s'y opposant dans une relation presque symétrique, les différents aspects du concept de l'écriture, aspects dont la compréhension permet de mieux appréhender la problématique de l'écrit dans ses rapports avec l'oralité. Pour respecter cette symétrie, nous affirmerons ici aussi que la scribalité, entendue comme culture de l'écrit, mieux que comme « civilisations de l'écriture », est aussi une pratique, un système symbolique et un espace socio-culturel de communication. Cependant, nous n'opposerons pas, de manière dichotomique (comme l'ont fait nombre de penseurs), la scribalité à l'oralité, les deux apparaissant aujourd'hui comme des systèmes complets, complexes et autonomes de production, transmission et réception de la pensée, des idées, du savoir et des connaissances, qui remplissent un rôle essentiel et complémentaire dans la structuration sociale et historique des sociétés. Nous considérons la scribalité comme l'état d'une société qui s'est engagée de manière irréversible, à quelque degré que ce soit, dans le processus de scribalisation où l'écrit est appelé de plus en plus à régir et à ordonner la vie de la société et à en assurer la pérennité et l'évolution<sup>3</sup>. Ce concept désigne un système de société dans laquelle l'écriture et l'écrit prédominent dans les rapports sociaux, comparativement aux autres modes d'expression, de conservation et de transmission (communication) des idées et des connaissances.

On peut toutefois trouver des points de comparaison symétrique entre l'oralité et la scribalité, en opposant par exemple le mode d'acquisition et de socialisation « naturelles » ou non formalisées dans les cultures orales à l'apprentissage et à la socialisation « scolaires ou formalisés dans les sociétés scribales ; la communication en face à face dans un cas à la communication différée dans l'autre... Mais la tendance à la scribalisation de toutes les sociétés humaines prédomine à partir de la position idéologique défendue par les « scribalisés » qui considèrent l'écriture et ses effets comme critères de supériorité sur les hommes et sociétés qui n'en ont pas ou en usent peu. En réalité, l'oralité et la scribalité coexistent et cohabitent, selon les contextes et les situations. Elles s'équivalent même en termes de processus de représentation mentale, d'expression de la pensée, de mise en scène de la réalité par l'observation, les échanges et la mise en correspondance des objets et de leurs traces ou empreintes. À la différence mentale et psychologique que celui qui sait parler ne se moque presque

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> BUDIM'BANI YAMBU, K. – L'Entrée en scribalité du Congo-Zaïre (1885-1960). Processus et enjeux, Dissertation doctorale, Université de Liège, 1996, p. 55.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> BUDIM'BANI YAMBU, K. – *L'Entrée en scribalité du Congo-Zaïre (1885-1960). Processus et enjeux*, Dissertation doctorale, Université de Liège, 1996, p. 65.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> BUDIM'BANI YAMBU, K. – *L'Entrée en scribalité du Congo-Zaïre (1885-1960). Processus et enjeux*, Dissertation doctorale, Université de Liège, 1996, p. 130.

jamais de celui qui apprend à parler, mais que celui qui sait lire et écrire se considère toujours comme ayant un avantage « artificiel » notable par rapport à celui qui « ne sait ni lire ni écrire ». Il y a lieu de noter que le lieu de passage de l'oralité à la scribalité s'est opéré à travers la rencontre de deux cultures, de deux civilisations, l'une « orale » (ignorant l'écriture ou utilisant un système de notation graphique non généralisé) et l'autre recourant à une écriture bien formée. Très souvent dans ces cas, comme l'écrivait Marshall McLuhan en citant l'historien Toynbee, c'est la société la plus simple des deux qui se désintègre au profit de la société la plus complexe<sup>4</sup>. C'est pour cette raison que nous soutenons que toutes les sociétés du monde sont aujourd'hui des sociétés scribales : ou totalement « scribalisées » ou en voie de scribalisation. C'est pourquoi aussi nous ne trouvons de différence qu'entre trois types de sociétés scribales : les sociétés de scribalité de masse<sup>5</sup>. Ces considérations préliminaires nous permettent de décrire d'abord sur quels soubassements reposent la culture de l'oral et son éthique, avant d'observer leurs séquelles dans la production et la diffusion de l'écrit au Congo.

Contrairement à une vision simpliste fort répandue qui réduit l'oralité au recours à la parole, il y a lieu de noter que, bien que reposant sur le langage articulé comme système essentiel de formalisation et de production du sens, l'oralité inscrit la parole comme prolongement du geste dans une dynamique où le corps devient un facteur non linguistique à la fois essentiel et central, et néanmoins dérivé. L'oralité repose sur la relation intersubjective fondée sur la perception réciproque des acteurs dans l'interlocution. Dans la situation d'entretien dialogué en face à face par exemple, on est confronté en effet tout à la fois et à la présence d'autrui, à sa voix (articulation, débit, timbre, rythme, souffle, respiration, hauteur, intonation ...), à son apparence physique, à ses mouvements, à l'expression de son visage (regard, sourire, ...), à sa physionomie, à sa tenue, à sa posture et à son message verbal. Ce dernier est amplifié ou atténué, selon les cas, par les messages para-langagiers et les diverses expressions non verbales, volontaires ou non, conscientes ou non, des interlocuteurs. Chez l'homme oral, entrent en jeu simultanément et presque en rivalité la manifestation de la réalité et de l'interlocuteur dans sa corporéité, sa perception du monde et sa compréhension de la parole de l'autre. En effet, en situation de face à face, l'observation consciente et la perception inconsciente contribuent tout d'abord à régler le rythme, le souffle, l'alacrité ou la pesanteur, et, ensuite, jusqu'à la portée des échanges verbaux. Le corps de l'un et l'autre des interlocuteurs dans un échange oral ainsi que leur environnement immédiat apparaissent alors comme des facteurs non verbaux de régulation de la relation interpersonnelle du dialogue.

Dans la recherche de l'intercompréhension, les interlocuteurs en position de face à face recourent à tous les sens pour apprécier et fonder leur compréhension de la parole de l'autre. La notion de vérité, liée à celle de réalité, n'est pas ordonnée à la seule parole. Celle-ci peut immédiatement être contredite par le contexte, par le geste, par un sourire, par une moue, une mimique, ... Une morale du dialogue, en sa partie non verbale, ne peut être qu'une morale du soin du corps, de l'égard et de l'attention à l'autre et à l'environnement ambiant. Elle implique le discernement et le partage de ce à quoi il ne faut pas faire attention et de ce pour quoi il faut avoir des attentions. En ce sens, l'éthique de l'oral repose sur le parler vrai ; à défaut, la perception simultanée – je dirais réelle – qu'a autrui de nos paroles entraîne une impression peu valorisante de nous-même et de notre relation à lui. L'éthique de l'oral pose en permanence le problème de la sincérité et de l'apparence, ainsi que la question de l'utilisation à des fins trompeuses et rhétoriques de la perception qu'autrui a de nous, si la séduction est promesse non tenable. En effet, dans le rapport en face à face, l'idée que l'on peut faire appel d'une parole mensongère à l'authenticité corporelle et au verdict de l'environnement contraint l'usager de la parole à une responsabilité particulière s'il s'intéresse à son image et à son miroir chez autrui<sup>6</sup>. La notion de vérité dans un échange « oral », dans lequel primeraient le mythe, l'affabulation et la séduction, est contenue par la réciprocité obligatoire de l'échange, même inconscient. C'est pourquoi

-

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> McLUHAN, Marshall – *Pour comprendre les médias (Les prolongements technologiques de l'homme).* Paris : Mame/Seuil, 1977, p. 93.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> BUDIM'BANI YAMBU, K. – L'Entrée en scribalité du Congo-Zaïre (1885-1960). Processus et enjeux, Dissertation doctorale, Université de Liège, 1996, p. 131.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> ARMENGAUD, Françoise – La Médiation du corps dans la relation interpersonnelle. Autrui, présence sans perception. In Alan MONTEFIORE (dir.): Philosophie et relations interpersonnelles. Rencontre de deux traditions, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973, pp. 29-67.

d'aucuns considèrent le parler oral comme le médium de reconnaissance sociale et de l'harmonie communicationnelle, capable de faciliter les contacts sociaux et la communication intergénérationnelle. C'est pourquoi la compréhension de l'oral résiste à la médiatisation car elle postule une représentation fidèle du message original par la reconstruction du sens lors d'une interprétation en contexte à partir d'un certain positionnement intellectuel.

L'écrit par contre est média. Il se caractérise par l'isolement du message verbal (qui devient ici exclusivement visuel) et l'instauration d'un rapport virtuel entre deux interlocuteurs absents l'un à l'autre et hors contexte. Même si l'on a pensé et écrit que « l'écriture a révolutionné la communication entre les hommes et la qualité de leurs messages »7, il est à noter que l'écrit entraîne un rapport éthique singulier. Alors que le discours oral implique la présence simultanée, dans le temps et le lieu, de la bouche qui parle et des oreilles qui entendent, le discours écrit transcende d'emblée l'espace et la durée : une fois fixé, il est, de soi, intégralement diffusable en tous lieux et temps, partout où il se rencontre un « lecteur », bien au-delà du cercle obligatoirement étroit des « auditeurs ». L'écrit se passe de la présence de celui qui le produit, et supprime, dans sa communication, la dépendance auriculaire de celui qui le reçoit : ce dernier n'est plus confronté qu'au message pur comme s'il n'était adressé qu'à lui seul. Et ce message, il le recueille tel quel; dans sa teneur intégrale, dans son ordonnance logique, avec tous ses détails, chacun à la place que lui a assignée son auteur. Il peut même le recevoir autant de fois qu'il veut, pour s'en pénétrer plus à fond, au gré de ses relectures. D'autre part, à la différence du discours oral, fluent, labile, continu, insaisissable comme l'eau et le temps qui courent, le message écrit est matérialisé, ayant reçu à la fois consistance et durée<sup>8</sup>. L'introduction de l'écriture dans une société donnée agit sur la communication en général, sur les acteurs de la communication ainsi que sur le message et même le langage de la communication.

En principe, l' « acte de communication en ce qu'il a d'essentiel n'a lieu que lorsque la parole est entendue ou que le mot est lu. L'acte de communication n'atteint son but que par cette « mise en commun » entre deux personnes ou plus, quand l'une s'exprime vocalement ou inscrit le mot et l'autre perçoit et reconnaît ce qui est ainsi produit »9. Pourtant, alors que la communication orale repose sur l'immédiateté du contact personnel entre « interlocuteurs », les deux phases de l'acte unique de communication par écrit - en l'occurrence écrire et lire - instituent l'absence des protagonistes et la relation différée des circonstances (et/ou contextes). C'est « le paradoxe fondamental de l'écriture : elle établit le lieu entre deux être absents : le scripteur et le lecteur » 10. « L'inscription s'opère en l'absence du destinataire ; la lecture, en l'absence du destinateur » 11. « Le texte écrit, rappelle Claude Hagège, est un dialogue à distance, où s'abolit le voisinage des bouches, des oreilles et des yeux. Mais en même temps, et par cela précisément, il est présence d'un objet disponible pour tout lecteur, et auquel son état confère durée et densité » <sup>12</sup>. Dans l'oralité, la communication est échange, souvent simultané, et dialogue entre interlocuteurs : d'où la pertinence de la question de savoir si, dans la médiation écrite, on peut encore parler de communication, entendue comme mise en relation et échange. En réalité, comme le note Michel Lobrot, « l'écrit est toujours, par certains côtés, anachronique. Il y a nécessairement un décalage de temps entre le moment où j'écris et le moment où l'on me lit (...), et le scripteur est obligé de recréer le cadre de l'action ou de la réalité (...), de toute manière absentes pour celui qui lit » 13; et il ajoute, concernant l'aspect relation, que « à la solitude de l'écrivain répond la solitude du lecteur, acte de lecture que Robert Escarpit a décrite comme l'occupation solitaire par excellence, acte à la fois sociable et asocial qui supprime provisoirement les

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> BOTTERO, Jean – *L'Écriture et la formation de l'intelligence en Mésopotamie*, in *Le Débat*, n° 62, novembre - décembre 1990, Paris, Gallimard, pp. 46 - 47.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> BOTTERO, Jean – *L'Écriture et la formation de l'intelligence en Mésopotamie*, in *Le Débat*, n° 62, novembre - décembre 1990, Paris, Gallimard, pp. 46 – 47.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> HAVELOCK, Éric A. – Aux Origines de la civilisation écrite en Occident, Paris, Maspero, 1981, p. 26.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> GOSSIAUX, Pol Pierre – Anthropologie. In : « L'homme en société », Paris, PUF, 1995, p. 214.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> D'HAENENS, Albert – Écrire, utiliser et conserver des textes pendant 1500 ans : la relation occidentale à *l'écriture*, Louvain-La-Neuve, Centre interuniversitaire d'histoire de l'écriture, Publication n° 6, p. 227.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> HAGEGE, Claude – L'Homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines, Paris, Fayard, 1986, pp. 94-95.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> LOBROT, Michel – *Troubles de la langue écrite et remèdes*, Paris, Editions ESF, 1972, pp. 22, 23 et 29.

relations de l'individu avec son univers pour en reconstruire de nouvelles avec l'univers de l'œuvre » 14.

Robert Lafont décrit ainsi la complexité de la communication par l'écriture : « Dans l'écriture, le sujet est invité à rentrer dans le temps de la fiction. Écrire, en effet, c'est vouloir communiquer avec un destinataire absent. Dans la réalité, l'absence du destinataire, c'est l'impossibilité de toute communication. Dans l'écriture, l'absence, c'est le lieu même de la communication. Si le sujet veut atteindre son destinataire à travers cette absence, il doit lui-même s'absenter comme sujet. Il doit s'abolir pour disparaître dans le mouvement même de l'écriture, dont il recevra en retour son statut de sujet de l'énonciation, quand le message aura été reçu par le destinataire. Le sujet de la lettre est en attente d'être tant qu'il n'a pas trouvé de destinataire. Le sujet de l'écriture n'est pleinement réalisé que lorsqu'il y a eu à la fois écriture et lecture. Si le destinataire peut déchiffrer le message, ce n'est qu'en se plongeant dans le temps de l'énonciation où ce message a été écrit. Écrire c'est s'abstraire du temps présent pour donner lieu à un autre temps, où le sujet s'abîme pour atteindre un autre sujet. C'est en ce sens que l'on peut dire que toute écriture a structure de fiction. Elle oblige le sujet à s'absenter de son être-là, pour disparaître dans une autre dimension où l'absence est le lieu même de la communication »<sup>15</sup>.

Telle est la caractéristique principale de l'écriture comme outil (ou instrument) de communication : elle institue à la fois un décalage des temps d'interlocution et une absence des protagonistes – scripteur et lecteurs (s) – et de contexte – qui est le théâtre d'une interaction – et elle rend de ce fait aléatoire, sinon impossible, tout échange, tant il arrive souvent que « le lecteur réel n'est pas forcément le lecteur supposé » <sup>16</sup>. En réalité, comme l'a souvent rappelé Baudrillard, « les médias (y compris l'écriture) ne sont pas des instruments de communication, mais le contraire. Ils rendent impossible tout procès d'échange, c'est-à-dire toute forme de réciprocité. Ils sont opérateurs d'un rapport social déséquilibré, façonné par une division et une domination » <sup>17</sup>. De même Jean Lohisse doutait aussi qu'on puisse encore parler de communication (sociale scribale) s' « il s'avère que l'individu utilise avant tout l'écriture pour se manifester et de là pour s'imposer, mettant l'échange à l'arrière-plan » <sup>18</sup>. Pourtant, notre rapport avec un absent est un rapport non seulement virtuel, mais imaginaire. Notre discours écrit est unilatéral. Il exige une éthique particulière, consistant à communiquer le vrai par le style universellement recommandé pour toute communication efficace, à savoir la simplicité, la clarté et la concision, susceptibles de faciliter l'intercompréhension sur la base d'un message verbal isolé de son contexte de production et de réception. Au Congo, les pratiques scribales les plus courantes sont, outre l'écriture de scription commandée en milieux scolaires, l'écriture journalistique principalement, la production littéraire étant fort faible. La plupart du temps, surtout dans les écrits scientifiques et littéraires plus qu'ailleurs, les scripteurs recourent souvent à une langue savante, souvent inaccessible au lecteur moyen. Qu'il s'agisse des écrits en français ou en langues « locales », la clarté, la simplicité et la concision du style sont des qualités souvent sacrifiées. Les scripteurs sont plus portés à impressionner qu'à communiquer réellement.

Les scripteurs soucieux d'intercompréhension usent souvent des expressions « orales dans leurs écrits : des mots vagues, passe-partout, et des expressions approximatives comme les noms « chose », « problème », « truc », « histoire », « objet », ... qui servent souvent de bouche-trou quand le nom précis ne vient pas à l'esprit ; les formules « il y a », « ceci », « cela » ; des verbes « avoir », « être », « se trouver », « faire », « donner », « mettre », « voir », « dire », ... quand le scripteur ne peut trouver le bon verbe ; des périphrases qui pèchent à la fois contre la concision, la clarté et la précision. Combien de fois ne lit-on pas souvent dans la presse de Kinshasa : « jeter un regard » (au lieu de regarder), « apporter des modifications à un projet » (au lieu de modifier ou améliorer), « procéder à l'achat » (au lieu d'acheter), « couper la parole » (au lieu d'interrompre) ; « effectuer un recensement » (au lieu de recenser) ; « faire un séjour » (au lieu de séjourner) ; « effectuer un voyage » (au lieu de

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> LOBROT, Michel – *Troubles de la langue écrite et remèdes*, Paris, Editions ESF, 1972, pp. 22, 23 et 29.

LAFONT, Robert – Anthropologie de l'écriture, Paris, Centre Georges Pompidou, 1984, p. 124.
LAFONT, Robert – Anthropologie de l'écriture, Paris, Centre Georges Pompidou, 1984, p. 141.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> QUERE, L. – Des Miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne. Paris, Aubier Montaigne, p. 61.

p. 61. <sup>18</sup> LOHISSE, Jean – L'Art et l'artifice. Communication et Sociétés. 2. Sociétés modernes. Louvain-La-Neuve, Cabay, 1985, p. 8.

voyager); « devenir vieux, ou rouge » (au lieu de vieillir, ou rougir); « mettre (au lieu d'inscrire) son nom sur la liste », « la personne malade a vu un spécialiste des maladies cardiaques » (en place de « le patient a consulté un cardiologue »), ... Des expressions approximatives qui ne peuvent être restituées dans leur vérité, autant qu'en relation face à face.

Dans les écrits courants au Congo, on lit aussi des redondances inutiles, comme pour renforcer des idées dont on pressent a priori qu'elles seront contestées par le lecteur : pourquoi par exemple écrire « À mon avis » ou « Selon moi » dans un texte signé de son nom ? Pourquoi utiliser dans un texte écrit des expressions du genre « Comme dit précédemment », « Tout le monde sait que », « Comme nous venons de le voir », « Il faut (ou il convient de) souligner », ...? Même les citations sont utilisées comme arguments d'autorité, alors qu'elles sont tirées de leur contexte de production pour être intégrées dans un contexte nouveau et forcément différent. « Comme l'a dit (ou écrit) tel auteur » devient un argument de force, comme si le fait qu'une idée soit écrite et citée la rend nécessairement vraie. Des journalistes reproduisent souvent comme vraies les informations écrites des journaux occidentaux ou tirées même d'Internet, sans la moindre vérification ... Outre ces nombreuses approximations, les écrits courants au Congo regorgent des proverbes, des mythes, des généralisations, des accusations, des propos polémiques produits par ceux qui savent que les « interlocuteurs » absents n'y répondront jamais. La lecture des écrits produits au Congo laisse passer une cassure entre le vrai et le faux, la réalité et la fiction, le vécu et le mythe. Le producteur d'un discours écrit doit pourtant s'imposer une éthique spécifique, tant sa relation à l'écrit dans une perspective communicationnelle n'est pas comparable au rapport induit par l'éthique de l'oral. Faut-il plaider pour une solidarité ou un conflit entre l'oral et l'écrit ? Faut-il mettre l'oral au service de l'écrit ou, à l'inverse, mettre l'écrit au service de l'oral ? Là n'est pas le débat. Seule une fécondation mutuelle est à même de rendre la communication plus vraie et cela passe par une réelle appropriation, par tout un chacun, du code symbolique de l'écrit et de l'oral en contexte de leur production. Seule un apprentissage scolaire généralisé des ressources spécifiques tant du code oral que du code de l'écrit renforcerait l'éthique communicationnelle au sein de nos sociétés.